

x

x

x

AFFAIRE N° 23 - Augmentation de l'Effectif de Maître-Nageurs-Sauveteurs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Centre de Vacances et de loisirs de Saint-Denis, situé à Saint-Gilles (Ravine de Trois-Bassins) ouvert depuis 1 an, fonctionne actuellement comme un centre permanent accueillant les classes de mer, les personnes âgées, les colonies de vacances et bien d'autres associations. Il est devenu urgent d'y installer en permanence un Maître-Nageur-sauveteur et de prévoir un remplaçant.

Je vous demanderai donc de bien vouloir m'autoriser à augmenter de :

- 2 postes supplémentaires

L'effectif de Maîtres-nageurs sauveteurs de la Ville de Saint-Denis.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Approuvé ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. D. M. M.

Paul le Prefet

Le Secrétaire Général

Signé: Patrice MAGNIER

Pour copie conforme

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE

AFFAIRE 23 Bis - Création d'une section spéciale à Moufia.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 mars 1977 vous avez désigné Monsieur AFFEJEE Jack en qualité d'Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde , Bois de Nèflès et Moufia.

Cependant en raison de l'expansion constante que connaît l'ensemble de ce secteur, il me paraît indispensable de créer un poste supplémentaire d'adjoint spécial pour Moufia.

En effet l'éloignement de cette localité par rapport au Chef-lieu justifie à mon sens la création de cette section spéciale d'autant que cette dernière vient d'être doté d'un centre Municipal. Dans la mesure où vous acceptez cette création, un service d'Etat Civil y sera installé.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues de me faire connaître votre avis à ce sujet.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE